

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 47

présenté par

Mme Clergeau, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Famille)

ARTICLE 28

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« l'accord »

les mots :

« la communication à l'organisme mentionné à l'article L. 133-5-10 de l'accord écrit et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement d'une précision supprimée par le Sénat.